



Dossier d'inscription Centre de loisirs

2024-2025

ENFANT

Nom :

Prénom(s) :

Sexe : Féminin Masculin

Nationalité :

Né(e) le : à :

N° département :

Adresse de résidence de l'enfant :

Photo

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Groupe scolaire de Courseulles

Groupe scolaire de Bernières

Autre école :

Niveau : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

**DOSSIER COMPLET À RETOURNER
À LA MAIRIE - SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES AVEC LES JUSTIFICATIFS :**

48 rue de la Mer 14470 Courseulles-sur-Mer - Tél. : 02 31 36 17 17 - mairie@ville-courseulles.fr

RESPONSABLES DE L'ENFANT

REPRÉSENTANT LÉGAL 1

Nom : Prénom(s) :
Lien de parenté : père mère tuteur autre :
Adresse de résidence :
Né(e) le : à :
Nationalité : Autorité parentale : Oui Non
Téléphone fixe : Mobile :
Mail (obligatoire) :
N° allocataire (obligatoire) : **Quotient familial (obligatoire) :**
Profession : Téléphone Professionnel :
Nom et adresse de l'employeur :

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

Nom : Prénom(s) :
Lien de parenté : père mère tuteur autre :
Adresse de résidence :
Né(e) le : à :
Nationalité : Autorité parentale : Oui Non
Téléphone fixe : Mobile :
Mail (obligatoire) :
N° allocataire (obligatoire) : **Quotient familial (obligatoire) :**
Profession : Téléphone Professionnel :
Nom et adresse de l'employeur :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Vie maritale Marié Pacsé Séparé / divorcé* Veuf

Nom et prénom de l'allocataire :

Régime général (CAF) Hors régime (MSA, Maritime, Autre) :

Nombre d'enfants à charge :

*En cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement tout document (convention homologuée auprès du juge aux affaires familiales ou jugement de divorce) précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant.

Pour une première inscription, nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès du Centre de loisirs, groupe scolaire de Courseulles, rue des brèques au 02 31 73 41 66 ou 06 48 02 35 36

PRÉ INSCRIPTION AUX MERCREDIS LOISIRS

- Matinée (7h30 - 12h00) Matinée + repas (7h30 - 13h30)
 Après-midi (13h30 - 18h30) Repas + après-midi (12h00 - 18h30)
 Journée complète
- J'inscris mon enfant : Tous les mercredis Occasionnellement

Accueil le matin de 7h30 à 9h00 et départ l'après-midi entre 17h00 et 18h30.
Un planning d'inscription au mois est recommandé.

Toute annulation peut être signalée jusqu'au lundi précédent, avant 18h00.
Toute d'absence non prévenue à l'avance donne lieu à facturation, sauf maladie et sur présentation du certificat médical.

INSCRIPTION VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions pour les vacances scolaires s'effectuent jusqu'à 8 jours avant les petites vacances et jusqu'à 15 jours avant les grandes vacances, en fonction des places disponibles.

- Inscription aux petites vacances : inscription à la journée complète ou à la semaine
- Inscription aux grandes vacances : inscription à la semaine

FACTURATION

Payeur : Représentant légal 1 Représentant légal 2

En cas de facturation alternée, merci d'en préciser les conditions auprès du service affaires scolaires.

AUTORISATIONS

- Autorisation de sortie Oui Non
- Prise d'images pour outil de communication interne Oui Non
- Diffusion d'images, presse, média externe Oui Non
- Transport collectif Oui Non



NOTES MÉDICALES

Si votre enfant est reconnu en situation de handicap et/ou a des besoins particuliers (régimes, allergies, P.A.I...), merci d'en préciser la nature :

Nous vous invitons à échanger avec le service affaires scolaires et fournir les documents nécessaires.

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

ET AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT (HORS RESPONSABLES LÉGAUX)

Nom	Prénom	Lien de parenté	N° de tél.	Autorisée à récupérer l'enfant (oui/non)	Contact en cas d'urgence (oui/non)

Veuillez signaler toute personne non autorisée à prendre l'enfant (joindre décision de justice).

EN CAS D'URGENCE : L'enfant est orienté et transporté par les services de secours d'urgence qui prendront les dispositions nécessaires. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

J'autorise le personnel d'encadrement à faire donner les soins d'urgence et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale jugée indispensable par le médecin.

Il est rappelé aux familles dont l'enfant est concerné par un P.A.I de fournir impérativement aux services périscolaires l'ordonnance des soins prescrits par le médecin ainsi que le protocole.

Je soussigné(e), responsable légal de

certifie :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et en accepter les modalités
- En accepter les conséquences en cas de non-respect du fonctionnement ou tout comportement non respectueux des règles fixées par l'équipe d'animation
- L'exactitude des renseignements figurant sur la fiche d'inscription

Fait à, le

Signature du responsable légal :

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

Nom et Prénom de l'enfant :

PIÈCES À JOINDRE :

- | | |
|--|--------------------------|
| Justificatif de domicile de moins de 3 mois | <input type="checkbox"/> |
| Photocopies du carnet de vaccinations à jour | <input type="checkbox"/> |
| Attestation d'assurance extrascolaire | <input type="checkbox"/> |
| Copie du document attestant de l'autorité parentale
(en cas de séparation des parents) | <input type="checkbox"/> |
| Photo d'identité | <input type="checkbox"/> |
| Attestation du quotient familial de la CAF du Calvados ou de la MSA,
à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué. | <input type="checkbox"/> |
| Pour les enfants bénéficiaires d'un PAI, fournir copie de celui-ci | <input type="checkbox"/> |
| Fiche sanitaire de liaison (document CERFA) | <input type="checkbox"/> |
- > Ne pas oublier d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant sur chaque photocopie.



CONTACTS

Mairie - Service des affaires scolaires - enfance - jeunesse :
48, rue de la Mer 14470 Courseulles-sur-Mer
Tél. : 02 31 36 17 17 - mairie@ville-courseulles.fr

Centre de loisirs :
Groupe scolaire Rue des Brèques 14470 Courseulles-sur-Mer
Tél. : 02 31 73 41 66 ou 06 48 02 35 36
centredeloisirs@ville-courseulles.fr

Restaurant scolaire : 07 88 68 93 95
restoscolaire.villecourseulles@gmail.com



Les informations recueillies par la Mairie de Courseulles-sur-Mer ont pour finalité la gestion des services scolaires, périscolaires et extrascolaires. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Courseulles-sur-Mer : rgpd@cdg14.fr



Inscription à l'année au Centre de loisirs

Nom(s) :

Prénom(s) :

Pour le meilleur accueil de mon enfant au centre de loisirs, je l'inscris toute l'année pour les jours suivants :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	MATIN	SOIR		
		AD	H1	H2
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

MERCREDI

MATIN
REPAS
APRÈS-MIDI

(cocher les cases correspondantes)

- AD : Aide aux devoirs de 16h30 à 17h30, vous ne pouvez pas récupérer votre enfant avant 17h30
- H1 : Centre de loisirs de 16h30 à 17h30 vous pouvez récupérer votre enfant à l'heure que vous souhaitez
- H2 : Centre de loisirs de 17h30 à 18h30 vous pouvez récupérer votre enfant à l'heure que vous souhaitez

RAPPELS DES RÈGLES DE DÉCOMMANDE :

Périscolaire : Merci de prévenir si votre enfant inscrit ne vient pas

Mercredi : inscription et annulation jusqu'au lundi précédent avant 18h00

LES HORAIRES

Les mercredis : la structure est ouverte de 7h30 à 18h30.

Les accueils se font sur un temps de « garderie » de 7h30 à 9h00 et les départs de 17h00 à 18h30.

Les inscriptions se font selon différents formats :

Demi-journée :

- Mercredi matin, sans repas 9h00/11h45-12h00
- Mercredi matin, avec repas 9h00/13h30-14h00
- Mercredi après-midi, sans repas 13h30h-14h00/17h00
- Mercredi après-midi, avec repas 11h45-12h00/17h00

ou en Journée complète : 9h00/17h00

Les vacances : (inscriptions au plus tard 15 jours avant la période)

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30.

Les accueils se font sur un temps de « garderie » de 7h30 à 9h00 et les départs de 17h00 à 18h30.

L'inscription se fait uniquement à la journée complète : 9h00/17h00 pour les petites vacances et à la semaine pour les grandes vacances.

Comme le prévoit le règlement, les retard seront facturés.

Annulation au plus tard une semaine avant la date prévue.

Signature des parents :





FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MEDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir**.

Le mineur présente-t-il un **problème de santé, si oui préciser** oui non

L'enfant est-il bénéficiaire d'un dossier MDPH ? oui non

Bénéficiaire de l'AEEH ? oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL
TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL
TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

TARIFS DES SERVICES EXTRA ET PERI-SCOLAIRES APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2025

Madame le Maire propose de fixer les tarifs des services périscolaires et extrascolaires à compter du 1^{er} janvier 2025 selon la grille tarifaire suivante :

TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE		
RESTAURATION SCOLAIRE		
Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,00 €	1,00 €
621 à 1000	1,00 €	1,00 €
1001 à 1400	4,00 €	5,00 €
1401 et plus	4,40 €	5,60 €
Adultes	5,00 €	
Accueil individualisé PAI quotient de 0 à 1000	1,00 €	1,00 €
Accueil individualisé PAI 1000 et plus	1,75 €	2,30 €

TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE		
ACCUEIL DU MATIN : 7H30-8H35 TARIF HORAIRE		
Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,22 €	1,43 €
621 à 1000	1,38 €	1,63 €
1001 à 1400	1,53 €	1,79 €
1401 et plus	1,74 €	2,04 €
ACCUEIL DU SOIR : 1^{ère} heure avec goûter - accueil - aide aux devoirs 16H30-17H30 (TARIF HORAIRE H1)		
Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,63 €	1,89 €
621 à 1000	1,79 €	2,09 €
1001 à 1400	1,99 €	2,30 €
1401 et plus	2,15 €	2,45 €
ACCUEIL DU SOIR : 2^{ème} heure accueil - activités 17H30-18H30 (TARIF HORAIRE H2)		
Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,22 €	1,43 €
621 à 1000	1,38 €	1,63 €
1001 à 1400	1,53 €	1,79 €
1401 et plus	1,74 €	2,04 €

TARIF DES MERCREDIS LOISIRS ET JOURNEES VACANCES

MERCREDI ½ JOURNÉE SANS REPAS 7H30-12H00 OU 13H30-18H30

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	5,90 €	7,65 €
621 à 1000	6,90 €	8,65 €
1001 à 1400	7,90 €	9,65 €
1401 et plus	8,90 €	10,65 €

MERCREDI ½ JOURNÉE AVEC REPAS 7H30-13H30 OU 12H00-18H30

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	9,20 €	11.90 €
621 à 1000	10,20 €	12.90 €
1001 à 1400	11,20 €	13.90 €
1401 et plus	12,20 €	14.90 €

PAI (apport d'un panier repas) soustraction d'1,5 euros sur le tarif avec repas ou le tarif journée

MERCREDI À LA JOURNÉE OU JOURNÉE VACANCES SCOLAIRES

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	13,95 €	18,00 €
621 à 1000	15,90 €	19.50 €
1001 à 1400	17,95 €	21 €
1401 et plus	19,95 €	22 €

PAI (apport d'un panier repas) soustraction d'1,5 euros sur le tarif avec repas ou le tarif journée

Application d'une réduction de 10% pour les réservations de 5 journées vacances consécutives

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais pour une semaine de 5 jours consécutifs	Tarifs hors commune pour une semaine de 5 jours consécutifs
0 à 620	62,77 €	81,00 €
621 à 1000	71,55 €	87,75 €
1001 à 1400	80,77 €	94,50 €
1401 et plus	89,77 €	99,00 €

PAI (apport d'un panier repas) soustraction d'1,5 euros sur chaque journée (soit -7.50€)

Une remise de 10% est appliquée à partir du 2ème enfant sur le mercredi, les journées vacances et le tarif semaine à l'accueil de loisirs

Pas de tarification supplémentaire pour l'accueil du matin et du soir le mercredi et les vacances scolaires de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

Tarif agents de la commune: tarif correspondant au tarif tranche 1 Courseullais.

D'éventuels surcoûts liés à des activités optionnelles spécifiques peuvent être demandés aux familles. Ce surcoût est calculé sur la base du tarif global de l'activité ou du séjour par enfant et concerne des propositions complémentaires de mini-séjours, de séjours ou de stages dans des domaines spécifiques. Ce surcoût sera fixé par décision de Madame Le Maire selon l'activité proposée.